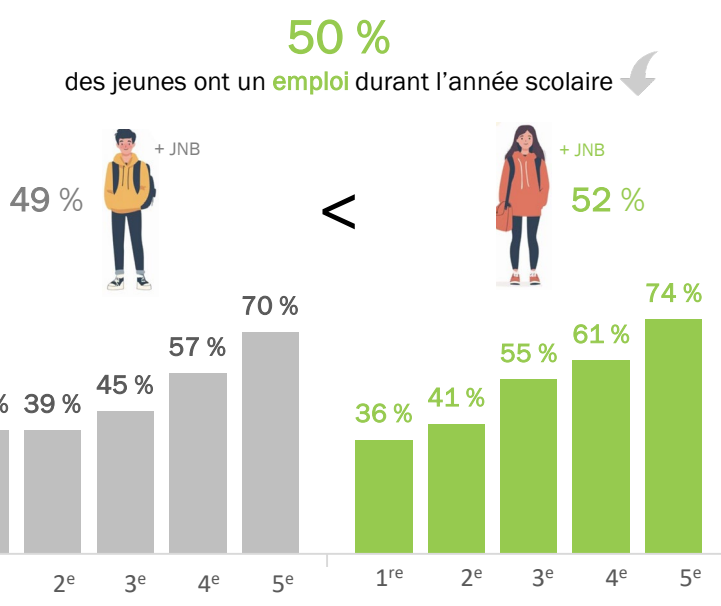


LE TRAVAIL CHEZ LES ADOS : TRAVAILLER OUI, MAIS L'ÉCOLE DOIT DEMEURER LA PRIORITÉ!

Direction de santé publique de la Montérégie

Les données de ce document concernent les élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire de la Montérégie. Ces résultats sont issus du 3^e cycle de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS), réalisée par l'Institut de la statistique du Québec en 2022-2023 et comparés aux cycles antérieurs lorsque possible.

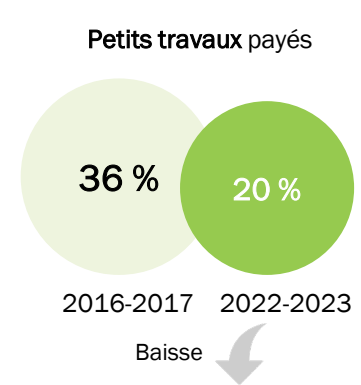
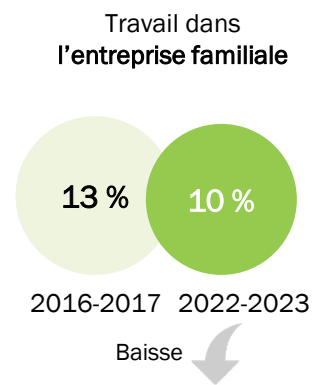
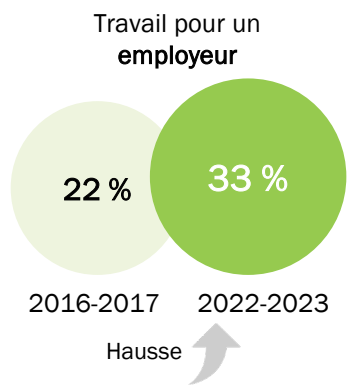
La moitié des jeunes travaillent durant l'année scolaire



La proportion de jeunes qui travaillent est en **baisse** depuis 2016-2017 (54 c. 50 %)

Mais cette **baisse** s'observe uniquement chez les **filles** (59 c. 52 %)

La proportion des jeunes qui travaillent **augmente** avec le **niveau scolaire**



- Parmi les jeunes qui travaillent pour un **employeur** ou **l'entreprise familiale** :
- 37 % sont dans le secteur de la vente
 - 16 % sont cuisinier(ère) ou boucher (ère)
 - 12 % travaillent dans les services de la restauration
 - 12 % sont responsables de l'encadrement d'activités sportives ou de la surveillance de piscine

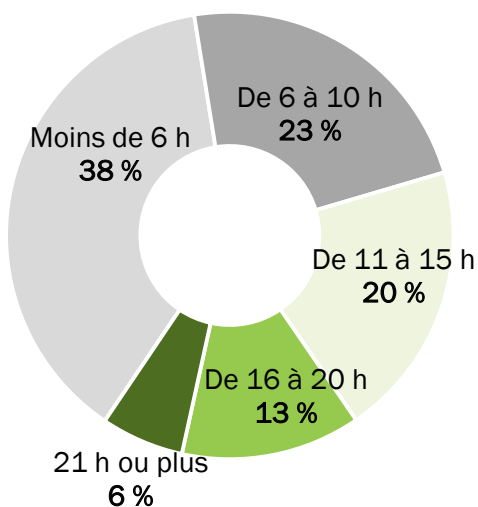
- Parmi les jeunes qui font des **petits travaux payés** :
- 45 % gardent des enfants
 - 25 % font de l'entretien de terrain
 - 13 % font de l'entretien ménager

Nombre d'heures travaillées par semaine

Parmi ceux qui ont un emploi, la majorité travaillent généralement moins de 11 h par semaine (61 %), mais près de 40 % travaillent 11 heures ou plus par semaine.

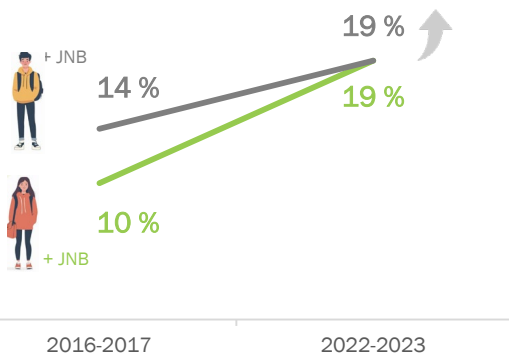
Quelques bénéfices du travail :

- Sentiment de valorisation
- Sens des responsabilités
- Sens de l'organisation
- Autonomie financière

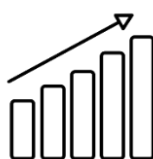


Travailler 16 h ou plus par semaine

Lorsque le nombre d'heures travaillées est trop élevé, il peut influencer négativement la persévérance scolaire, ainsi que la santé physique et mentale des jeunes. Près de **1 jeune qui travaille sur 5** (19 %) y consacre 16 heures ou plus par semaine. Cette proportion a **augmenté** depuis 2016-2017, autant chez les filles que les garçons.



Augmente au 2^e cycle du secondaire



1^{er} cycle : 7 %
2^e cycle : 24 %

Risque de décrochage

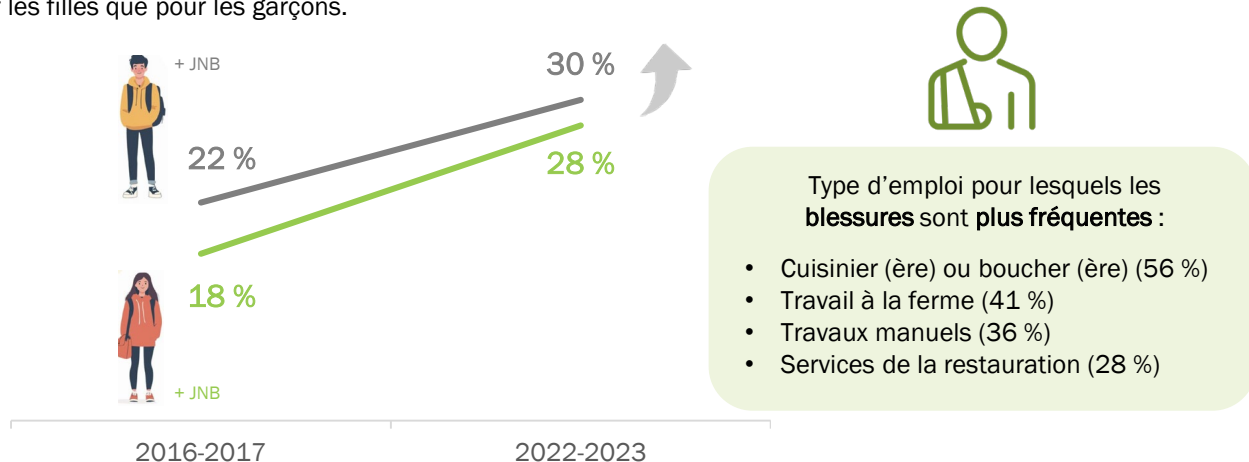
2x

plus élevé
comparativement à ceux qui travaillent moins de 11 h (31 c. 15 %)

La [Loi sur l'encadrement du travail des enfants](#) a été adoptée en juin 2023. Elle régleme l'âge légal pour travailler et le nombre d'heures maximales qu'un employeur peut faire travailler un jeune.

Augmentation des blessures

En 2022-2023, environ **3 jeunes travailleurs** sur **10** n'ont **pas reçu** ou n'ont pas l'impression d'avoir reçu des **consignes de sécurité** ou de la formation sur la sécurité liée à leur travail. Cette proportion est demeurée stable dans le temps. Malgré tout, une **hausse** des **blessures** liées au travail s'observe depuis 2016-2017, autant pour les filles que pour les garçons.



À retenir

Beaucoup de jeunes travaillent durant l'année scolaire. La proportion des jeunes qui travaillent pendant leurs études augmente avec le niveau scolaire pour atteindre plus de 70 % chez les jeunes de secondaire 5.

En 2023, la *Loi sur l'encadrement du travail des enfants* est venue réglementer le travail des jeunes.

Le travail amène plusieurs bénéfices pour les jeunes. Par contre, travailler 16 heures et plus par semaine pendant l'année scolaire est associé à des risques, dont l'augmentation du risque de décrochage scolaire. De plus, la proportion de jeunes ayant subi des blessures au travail est en augmentation.

Les risques liés à un nombre élevé d'heures travaillées durant l'année scolaire et l'augmentation du nombre de blessures soulèvent l'importance des mesures préventives. Différentes ressources existent pour informer et sensibiliser les jeunes, les parents et les employeurs :

- [Site de la CNESST](#) pour connaître les droits et responsabilités des jeunes qui travaillent et des employeurs
- [Site Je concilie](#) pour amener les jeunes à connaître leur portrait de situation en conciliation études et travail
- [Site Pôle Réussite Montérégie](#) pour découvrir les outils de campagne de sensibilisation à la conciliation études et travail
- [Site Trouve ton CJE](#) pour identifier le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) le plus près. Les CJE accompagnent gratuitement et de façon personnalisée les jeunes dans leur parcours éducatif et d'emploi.

Avant tout, l'école doit demeurer la priorité!

Citation suggérée :

Direction de santé publique de la Montérégie (2025). Portrait des jeunes du secondaire de la Montérégie. *Le travail chez les ados : travailler oui, mais l'école doit demeurer la priorité!*

Rédaction : Marie-Eve Simoneau

Collaboration : Marie-France Racine-Gagné et Dre Catherine Risi

Production : équipe Surveillance en collaboration avec l'équipe de Développement des enfants et des jeunes.

Nous remercions toutes les personnes ayant participé à la production de ce document.



GLOSSAIRE

Cycles du secondaire

1^{er} cycle : secondaire 1 et 2.

2^e cycle : secondaire 3, 4 et 5.

Blessure

Jeunes ayant été blessés en travaillant pour un employeur ou l'entreprise familiale.

Consignes de sécurité

Jeunes qui travaillent pour un employeur ou l'entreprise familiale qui ont reçu ou qui ont l'impression d'avoir reçu des consignes (verbales ou écrites) ou une formation sur la sécurité ou les dangers au travail pour éviter les blessures.

Nombre d'heures travaillées

Nombre d'heures travaillées généralement par semaine pour l'ensemble des emplois occupés.

Travailleurs

Jeunes qui ont travaillé, avec ou sans salaire, durant l'année scolaire.

Type de travail

Les jeunes peuvent travailler dans un ou plusieurs de ces trois types de travail.

Entreprise familiale : ferme familiale ou dépanneur, clinique, bureau à la maison, etc.

Employeur : magasin, restaurant, département des sports et loisirs d'une ville, etc.

Petits travaux payés : garder des enfants, tondre la pelouse d'un voisin, aide aux devoirs, etc.



Garçons (cisgenres et transgenres) et jeunes non binaires. Filles (cisgenres et transgenres) et jeunes non binaires. L'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) a réparti les jeunes non binaires dans les deux catégories de genre.

* Donnée à interpréter avec prudence.

** Donnée trop imprécise pour être présentée.

> < Valeur significativement plus élevée ou plus faible à celle présentée en comparaison.

(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du Québec.
